



Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2020 à 20h30

Présents : VALOT Simone, DALOZ Jean-Marie, LINIGER Mathieu, FONTANIER Marilyne (*arrivée à la fin du point n° 3 de l'ordre du jour*), AL-GHAZI Yves, CASENOVE Claire, CHEVASSU Marc, CUSSEY Alain, HUMBERTJEAN Christine, KERN Isabelle, PICOT Didier, VALLET Jean-Noël et VANDELLE Irène.

Absent excusé : GIRARDOT Maxime Absent : SPRICH Aurélien

Secrétaire de séance : HUMBERTJEAN Christine

Mme le Maire demande d'ajouter au point n°3 un objet supplémentaire à la modification budgétaire du budget principal pour permettre le paiement de la dernière facture des travaux de l'école.

Le conseil municipal accepte ce complément avec 12 voix POUR.

1- Compte-rendu de séance du 27 novembre 2020.

Aucune constatation formulée. Il est approuvé à 12 voix POUR.

2. Assiette des coupes de bois 2021

Mathieu LINIGER présente le projet : Environ 620 ha de bois sont recensés sur la commune. Un plan d'aménagement de forêt a été acté avec l'ONF en 2005 et arrivera à échéance en 2025.

Pour l'année 2021, l'ONF en concertation avec la commission Forêt soumet pour accord les ventes de bois (*principalement des chênes et des hêtres*) sur les parcelles n° 13 estimée à 128 m³, sur la parcelle n° 3 à 190 m³ et sur la parcelle n° 8 à 121 m³.

Cette parcelle 8 située en bordure de la voie ferrée sera, par sécurité, façonnée par des professionnels. Les parcelles 3-13-34 seront destinées à l'affouage.

Le conseil municipal accepte cette proposition à 12 voix POUR.

3. Modifications budgétaires du budget principal

Reprise excédent du Syndicat de télévision : l'arrêté de dissolution du Syndicat de télévision de Champagne sur loue a été pris le 13/11/2020.

Le partage des comptes attribue à la commune de Liesle un reliquat de trésorerie de 2451,28€ ainsi qu'une quote-part des résultats budgétaires du Syndicat.

Ces résultats (*investissement et fonctionnement*) doivent être intégrés aux résultats reportés, *comptes 001 et 002*, dans le budget principal de la commune 2020.

Il est nécessaire de modifier le budget comme suit :

	<u>Section</u>	<u>Ligne budgétaire</u>	<u>Montant</u>
Recette :	Investissement	001	+ 2415,48 €
Recette :	Fonctionnement	002	+ 35,80 €

Règlement facture travaux école

Pour régler la dernière facture des travaux de l'école sur 2020 (*Apave de 360.00 €*), il y a lieu d'inscrire au compte 21312 'Bâtiments scolaires' la somme de 10 € et en contrepartie de réduire du même montant le compte 2031 'Frais d'études'.

Le Conseil Municipal approuve ces modifications à 12 voix POUR.

Arrivée de Mme Marilyne FONTANIER

4- Dépenses nouvelles d'investissement 2021

Jusqu'à l'adoption du budget 2020, le Maire peut être autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (*code général des collectivités territoriales art L1612-1*).

Mme le Maire propose de bénéficier de ces dispositions pour engager des dépenses nouvelles urgentes d'investissement 2021 comme suit :

Dépenses réelles d'investissement		
	Crédits ouverts en 2020	Limite du quart
Budget Principal		
Chapitre 21	453 640€	113 410€
Service Eau		
Chapitre 21	9 110 €	2 270 €
Service Assainissement		
Chapitre 21	12 487 €	3 120 €
Service Bois TVA		
Chapitre 21	33 733€	8 430 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de 2021 et jusqu'à l'intervention du budget de cet exercice, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020.

Le conseil municipal approuve cette demande à 13 voix Pour.

5. Avancement de grade : suppression et création de poste

Mme Conception BARROCA, ATSEM, peut bénéficier d'un avancement de grade au 1^{er} janvier prochain.

Elle remplit les conditions pour passer du grade d'agent spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles à celui d'agent spécialisé principal de première classe.

Cette proposition d'avancement a été soumise au Comité technique du centre de gestion qui a émis un avis favorable le 08/12/2020.

Mme le Maire propose la suppression de l'emploi d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles permanent à 35h. et de créer un emploi d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles permanent à 35h au 01/01/2021 et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le Conseil accepte de créer le poste au 01/01/2021 à 13 voix Pour.

6. Révision des tarifs communaux et des services d'eau et d'assainissement

Certains tarifs des services communaux ayant été révisés pour 2020, Mme le Maire propose de maintenir ces tarifs pour 2021.

Concessions cimetière

Dimension	Durée			
	30 ans		50 ans	
	2020	2021	2020	2021
0.65 x 1.2 m (Urnes)	125 €	125 €	175 €	175 €
1 x 2m	125 €	125 €	175 €	175 €
2 x 2 m	250 €	250 €	350 €	350 €

Le conseil vote le maintien des tarifs pour 2021 à 13 voix Pour.

- Droits de place pour le marché** : le marché mensuel de mai à octobre a lieu le 2^{ème} vendredi du mois de 17h à 20 h. Le droit de place est de 5 € par participant et par manifestation. Le conseil vote le maintien des tarifs pour 2021 à 13 voix Pour.

Commerçants ambulants

Le tarif 2020 est de 8€ par stationnement d'une durée maximale d'une journée.

Le conseil vote le maintien des tarifs pour 2021 à 13 voix Pour.

. **Droit de place des forains pour la fête communale**

Sur le droit de place des forains, Marc CHEVASSU demande des explications sur les différents tarifs appliqués en fonction de la nature des manèges ; il constate un écart important non justifié pour lui entre le stand confiserie et le stand tir-pinces ; Après échanges, le conseil décide pour cette année 2021 de maintenir ces tarifs pour les forains qui ont connu la crise économique suite au covid-19.

Les droits de place pourront être éventuellement révisés en 2022.

Type d'emplacement	2021
Confiseries	20 €
Tirs et pinces	26 €
Jackpot	38 €
Manèges enfants – TOBOGAN- Trampoline	66 €
Autos tamponneuses enfants & adultes et train fantôme	75 €
Chenille et Surf	100 €
Caravanes hors fête	30 €

Le conseil vote le maintien des tarifs pour 2021 à 13 voix Pour.

Il fixe également les dates de la **prochaine fête : 31 juillet, 1^{er} et 2 août 2021.**

. **Frais de personnel communal pour le service Eau et Assainissement :**

Le Maire propose de maintenir les montants forfaitaires annuels que les services d'Eau et d'Assainissement versent au budget communal pour les heures de travail effectuées par l'agent technique et la secrétaire

	Service Eau	Service assainissement
Agent technique	5 500 €	4 400 €
Secrétariat	550 €	275 €

Le conseil vote le maintien des tarifs pour 2021 à 13 voix Pour.

- . **Frais d'entretien de voirie** : maintien du montant de cette prestation en 2021, à savoir 700 € pour le Service Bois et pour l'Association Foncière.

Le Conseil vote le maintien des tarifs pour 2021 à 13 voix Pour.

- . **Salle des fêtes : tarifs de location** : Le conseil vote le maintien des tarifs et les conditions de location pour 2021 à 13 voix Pour.

. **Redevance d'occupation du domaine public par des Professionnels Lieslois :**

Cette redevance est fixée à 2€ par m² et par an pour une occupation du domaine public

Le conseil vote le maintien des tarifs pour 2021 à 13 voix Pour.

- . **Branchements EAU** : les travaux de branchements au service d'eau potable sont entièrement engagés par la commune qui les facture aux demandeurs.

- Travaux de raccordement sans terrassement avec regard existant :

. **DN 15 : 550 € en 2021** (550 € en 2020)

. **DN 20 : 650 € en 2021** (650 € en 2020)

- Travaux avec terrassement :

. **Jusqu'à 7 m : - DN 15 : 2000 € en 2021** (2000 € en 2020)

- **DN 20 : 2200 € en 2021** (2200 € en 2020)

. **Au-delà de 7 m : 35 € en 2021** par mètre supplémentaire, en plus du forfait

Le Conseil vote le maintien des tarifs pour 2021 à 13 voix Pour.

. **PAC** : Participation pour l'Assainissement Collectif

La Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) a été instaurée par délibération du 27 juillet 2012. Son montant avait été fixé à 700 € par logement pour les constructions nouvelles.

En 2020, son montant avait été fixé à 750.00 €.

Le conseil vote le maintien du tarif pour 2021 à 13 voix Pour.

. **Tarif des services d'eau et d'assainissement**

Mme le Maire présente pour information les résultats provisoires des comptes eau et assainissement 2020 et prévisionnels 2021.

Les montants prévisionnels permettent d'évaluer les déficits ou résultats. Pour équilibrer les budgets, et en prévision des travaux qui pourraient être engagés en 2021 notamment sur la rue Félix Gaffiot et rue de la Doumange, Mme le Maire propose une augmentation des tarifs eau et assainissement.

Tarif Eau Potable

Proposition d'une augmentation de la part proportionnelle et maintien de la part fixe :

- Part proportionnelle

- . 1^{ère} tranche (0 à 100 m³) : 1.35€ (au lieu de 1.15€ en 2020)
- . 2^{ème} tranche (101 à 200 m³) : 1.20€ (au lieu de 1.00€ en 2020)
- . 3^{ème} tranche (plus de 200 m³) : 1.00€ (au lieu de 0.80€ en 2020)

- Part fixe : . Compteur 15 : 30 €

. Compteur 20 : 40 €

. Compteur 40 : 85 €

Mme. le Maire précise qu'à ces tarifs s'ajoutent ceux de l'Agence de l'eau : redevance Pollution et Redevance Prélèvement.

La facture d'une consommation de 120 m³ s'élèvera à 189 € en 2021 (165 € en 2020)

Le Conseil accepte la proposition à la majorité, soit 12 voix Pour et 1 Abstention.

Irène VANDELLE fait la remarque sur le calcul de l'acompte eau qui est basé sur le solde à payer de la facture N-1 occasionne des variantes d'une année sur l'autre. Jean-Noël VALLET précise que cette remarque a déjà été faite par lui à plusieurs reprises et sans effet.

Tarif Assainissement

Mme le maire propose une augmentation pour la part fixe et pour le prix au m³, soit :

- part fixe : 25 € (pour mémoire 20 € en 2020)

- prix au m³ : 1,50 €/m³ (pour mémoire 1,40 €/m³ en 2020)

La facture d'une consommation de 120 m³ s'élèvera à 205 € en 2021 (188 € en 2020).

Le conseil approuve cette augmentation à la majorité, soit 12 voix Pour et 1 Abstention.

7- Questions Diverses

- Club de football FC Val de Loue : le responsable a adressé une note d'information à la commune pour le bulletin.

Le club compte 160 licenciés dont 15 jeunes et deux encadrants de Liesle ;

Le président, M. MAIGROT, indique que des tables et des bancs peuvent être mis à la disposition des habitants qui en feront la demande.

- Info CCLL : Jean-Marie DALOZ renseigne les conseillers sur le rythme soutenu des commissions de la communauté de communes Loue Lison. Un accord tacite a été trouvé entre les conseillers communautaires de Liesle, Arc et Senans et Buffard pour qu'à tour de rôle un seul conseiller communautaire se rende aux réunions et en fasse ensuite un compte rendu en réunions internes aux autres.
- Projet école : Yves AL GHAZI indique qu'une réunion de présentation et d'échange concernant le projet de verdir l'école se tiendra en salle des fêtes avec le groupe de parents travaillant sur le projet, les enseignants et le conseil municipal. La réunion aura lieu le mercredi 13 janvier 2021 à 20h00.
- Bibliothèque : Claire CASENOVE, nouvelle responsable de la bibliothèque, informe que le projet de reprise est en bonne voie pour une ouverture au public courant mars si la situation sanitaire le permet.
Deux réunions se sont déjà tenues et une quinzaine de personnes est prête à s'impliquer dans différentes tâches (*couverture des livres, numérotation, permanences*) pour un bon fonctionnement.
Les animations existantes seront aussi maintenues (journée court métrage, ouverture avec les enfants des classes ...)
- Trésorerie de Quingey : Avec la mise en place dès 2021 du nouveau réseau de proximité pour les Finances Publiques, Christine HUMBERTJEAN informe de la fermeture de la trésorerie de Quingey depuis le 15/12/20 ; Les services sont déplacés sur la trésorerie d'Ornans qui sera nommée « service de gestion comptable » sauf la partie hospitalière délocalisée sur la trésorerie CHRU de Besançon.
Pour suppléer, des Espaces France Service sont créés et un point d'accueil sera ouvert sur Quingey ; La comptable des Finances publiques de Quingey, Mme OBELLIANNE, continuera de préparer avec le maire les budgets.
- Ecole : Marilyne FONTANIER fait un compte-rendu succinct du conseil d'école (*enseignantes, parents d'élèves et mairie*) du 17/12/20. L'effectif devrait être maintenu pour la rentrée scolaire 2021-2022. Un blog sera créé entre parents et enseignants afin d'améliorer la communication.

Levée de séance à 23h15

**Le Maire,
Simone VALOT**



